



## Je refuse le changement horaires quel recours

Par **Mignon**, le **14/04/2016** à **10:46**

Je suis mineurapprenti vendeuse en boulangerie mon patron me fait louper des semaine en cfa et me fait travailler les dimanches pendant mes semaines de cfa. Il veu me changé mes horaires je travaille en continu depuis 6 mois et maintenant que je lui dit que j ai le droit à 2 jours consécutifs il se venge en me faisant des heures en discontinu

**Bonjour,**

***La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".***

***Merci pour votre attention...***

Par **P.M.**, le **14/04/2016** à **11:26**

Bonjour tout d'abord,

Il faudrait quand même en savoir un peu plus mais normalement le changement d'heure fait partie du pouvoir de direction de l'employeur et ne pas respecter le nouvel horaire pourrait être une désobéissance...

Par **P.M.**, le **14/04/2016** à **13:07**

Vous avez modifié votre exposé après ma réponse plutôt que de le poursuivre, ce qui n'est pas une pratique correcte...

L'employeur ne respecte pas son engagement dans le cadre d'un contrat d'apprentissage en ne vous permettant pas de suivre votre formation...

Si vous êtes mineure, il ne peut pas vous faire effectuer des heures supplémentaires sauf par dérogation de l'Inspecteur du Travail après 16 ans dans la limite de 5 h...

Le passage d'un horaire continu à un horaire discontinu constitue une modification essentielle du contrat de travail qui doit recevoir votre accord...